



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (P.P.R.I)

LIE A LA PRESENCE DE
" LE ROUBAUD "
" LE GAPEAU "
ET SES
" PRINCIPAUX AFFLUENTS "

AVEC DISPOSITIONS IMMEDIATEMENT APPLICABLES

Commune de Hyères-Les-Palmiers

3 - Zonage réglementaire

Legende:

- profil en travers
- limite de casier
- zone d'écoulement
- ligne d'eau
- N° de ligne d'eau
- N° de casier
- N° de plan
- Zone hydrographique du Roubaud (conforme note de présentation)

Nouvelles zones:

- Zones Basses Hydrographiques
- Salins (non réglementés, pour info)
- Limite de lit moyen du Réal Martin (source : AZI)

Zonage réglementaire :

- Zone R1
- Zone R2
- Zone B2
- Zone B1

Direction
 Départementale
 des Territoires
 et de la Mer
 VAR

Planche 3/7

Pour le Préfet et en délégation,
 le secrétaire général,
 Sylvio HOUSSIC

Service Aménagement
 Durable
 Bureau Risques